

*Initiatives parlementaires*

parents et les enfants ne vivent pas nécessairement dans la même ville que les grands-parents ou d'autres membres de la famille. Il n'y a pas nécessairement de familles élargies ou des réseaux solides qui peuvent s'occuper des enfants pendant que les parents subviennent financièrement à leurs besoins.

Avant les années 80, le taux de participation à la population active, pour les mères d'enfants d'âge préscolaire, était le plus faible, parmi toutes les catégories de femmes. Il est aujourd'hui supérieur à celui de tous ces autres groupes.

L'étude nationale réalisée en 1992 sur les services de garde a permis de constater que plus de la moitié des familles qui avaient des enfants d'âge préscolaire étaient soit des ménages dont les deux conjoints travaillent, soit des parents seuls qui ont un emploi.

De nos jours, il est plus difficile de joindre les deux bouts, et il devient impossible d'élever une famille avec un seul revenu. Les salaires n'ont pas suivi la même progression que l'inflation. Les impôts ont augmenté pendant que des services étaient réduits. Le nombre des femmes qui élèvent seules leurs enfants s'est accru, tant à cause de divorces que parce que beaucoup de jeunes célibataires choisissent d'élever leurs enfants elles-mêmes.

Je voudrais repasser chacun des éléments de ma motion. Tout d'abord, les services devraient être de qualité. Les recherches sur le développement de l'enfant révèlent que la qualité des soins que les enfants reçoivent a des répercussions profondes sur leur développement. Certaines ententes non réglementées, informelles ou entre particuliers peuvent faire le bonheur de tout le monde. Ainsi, il se peut qu'une grand-mère prenne soin de ses petits-enfants pendant que sa fille ou son fils travaille; il se peut que ce soit un excellent arrangement pour certaines familles. La grand-mère peut être une gardienne excellente et expérimentée, qui a beaucoup d'amour et de sagesse à partager.

• (1735)

Nous avons tous entendu des histoires d'horreur sur d'autres types de garderies qui n'ont pas de permis, par exemple les histoires d'abus sexuels dont auraient été victimes les enfants d'une garderie qui n'avait pas de permis et n'était pas réglementée, à Martensville, en Saskatchewan. Les mauvais traitements peuvent aussi constituer un problème lorsque les services de gardiennage ne sont pas réglementés et qu'ils sont fournis par des amis ou des parents.

Un enfant court plus de risques d'être agressé par une connaissance, par un ami de la famille ou un parent que par quiconque. Nous devons nous assurer que tous les enfants canadiens bénéficient de services de garde qui ne sont pas préjudiciables à leur santé, qui ne mettent pas leur sécurité en danger et qui ne freinent pas leur épa-

nouissement. Pour cela, il faut que la proportion employés-enfants permette au personnel d'interagir fréquemment avec chaque enfant. Cela suppose, pour les employés des services de garde, des salaires, des avantages sociaux et des conditions de travail équitables, de manière qu'ils ne souffrent pas d'épuisement professionnel et que l'enfant puisse s'attendre à être confié aux soins de la même personne pendant plusieurs années. Cela suppose un environnement physique qui est sûr et agréable et où l'enfant peut respirer de l'air frais. Cela suppose que les employés des services de garde reçoivent une formation adéquate sur l'éducation des jeunes enfants, de manière qu'ils puissent élaborer des programmes adaptés au niveau de développement des enfants.

Au Canada, les services de garde sont de qualité inférieure à bien des égards, notamment en ce qui concerne la formation du personnel, comparativement à ce qui existe en France, au Danemark, en Suède ou en Italie. Il faut non seulement établir des normes pour les services de garde auxquels nous confions notre ressource la plus précieuse, nos enfants, mais il faut aussi les appliquer.

Deuxièmement, les services de garde doivent être abordables. Depuis 1966, ils sont financés par l'entremise du Régime d'assistance publique du Canada, qui est essentiellement un programme d'aide sociale. Le gouvernement a dit qu'il faut donner des choix aux parents, mais, à l'heure actuelle, bon nombre n'ont pas de choix. Ils n'ont pas droit à une subvention et n'ont pas les moyens de payer le coût total des services de garde. Ces services équivalent parfois à la quasi-totalité ou à une bonne partie du salaire annuel d'une femme. Une famille qui compte un enfant d'âge préscolaire et un autre d'âge scolaire peut payer jusqu'à 12 000 \$ par année uniquement pour les services de garde. Cela signifie que, au bout d'un an, il peut rester 5 000 \$, 6 000 \$ ou 7 000 \$ à une femme qui travaille, une fois qu'elle a payé ses frais de garderie.

Ce qui est scandaleux, c'est qu'il y a des places disponibles en garderie que personne ne peut se permettre, alors que la liste d'attente pour des places dans des garderies subventionnées peut être d'un an, un an pendant lequel le parent reste à l'extérieur du marché du travail ou dépend de l'aide sociale. Comme il n'y a pas suffisamment de places dans les garderies réglementées subventionnées et comme de nombreuses familles ne répondent pas aux critères d'admission de ces garderies, beaucoup de familles sont obligées de prendre des arrangements informels qui peuvent être instables et pour lesquels il ne leur est peut-être pas possible d'obtenir des reçus aux fins de l'impôt. Des études ont révélé que le taux de roulement est plus élevé dans les garderies non réglementées, ce qui veut dire que les enfants ne restent que quelques mois au même endroit avant d'être placés ailleurs. Les gens doivent avoir accès à des garderies licenciées à prix abordable.